

laquelle en plus d'une occasion l'Empereur a tant sacrifié de ses Droits, on peut hardiment provoquer aux pièces mêmes qu'Elle a trouvé bon de citer ; sçavoir , à la déclaration faite en son nom au mois de Mars passé , & répandue avec soin & affectation ; avant même qu'elle fut connue à la Cour de Vienne, à celle que l'Empereur n'a pû se dispenser d'y opposer , & à l'insinuation qui a été faite au Primat de Pologne par le Comte de Welfeck , conjointement avec les Ministres de Russie & de Prusse. On n'a qu'à lire toutes ces pièces pour juger si la Cour de France est en droit d'en inferer ; que l'Empereur a voulu la guerre ; qu'il l'a rendue nécessaire , qu'il a outragé le Roi en ce qu'il y a de plus sacré parmi les Souverains ; enfin qu'il a voulu disposer d'une Couronne indépendante de l'Empire , avant qu'elle fut vacante ; donner des ordres à la République de Pologne , & la menacer , précipiter les Polonois dans la servitude , & sous le titre de Protecteur les rendre une Nation tributaire & subjuguée. Le monde impartial ne se laissera pas éblouir par des expressions entassées avec art , mais destituées de ce qui devoit leur donner toute la force ; c'est-à-dire , de la verité. Et qui auroit jamais pensé que pour fonder le prétendu outrage , dont la France se propose d'effacer par une sanglante guerre, jusques au moins traces , elle voulût avoir recours à la Déclaration menaçante faite en son nom , sans aucun sujet , & à la réponse également remplie de modération & de dignité , que par sa démarche Elle s'étoit attirée ? Voilà assurément un motif de faire la guerre , dont l'Histoire ne fournit aucun exemple. Si pour des menaces & pour des insultes on est en droit de la faire , l'Empereur dès long-tems auroit pû tirer vengeance des termes peu mesurés & du ton impétueux dont la France s'est servi pour annoncer d'une

maniere